

s'ouvrent, et un des premiers soins de l'épicier fut, aussitôt qu'il aperçut dans son comptoir un orfèvre, son proche voisin, de lui porter la cuiller pour la faire peser et savoir son prix.

Samedi dernier, une dame revêtue d'un ample manteau se présenta à l'étalage de différentes marchandes de volailles de la Vallée pour y faire emplette.

qu'il était doublé de quantité de pièces de volaille et de gibier. C'était un véritable garde-manger !

Le sieur H..., commis négociant, né à Reims, et demeurant dans le quartier du Mail, est tombé hier, à dix heures du soir, dans l'écluse du canal Saint-Martin, la plus rapprochée de la place de la Bastille, et où il n'y avait en ce moment que trois pieds d'eau.

Malgré l'intensité du froid, le sieur Bernuchot, ouvrier menuisier, demeurant rue Jean-Beausire, descendit dans cette écluse, qui a neuf mètres environ de profondeur, et où le suivirent aussitôt les sieurs Hue (Alphonse), ouvrier ferblantier, et Métron (Charles-Pierre), tourneur en faïence, et tous trois ils parvinrent à l'étreindre avec une corde, et à faire hisser jusque sur la berge le jeune commis marchand.

Transporté immédiatement au corps-de-garde de la place St-Antoine, où se rendit presque aussitôt M. Jacquemin, commissaire de police du quartier, le sieur H... reprit connaissance, mais seulement vers une heure du matin, grâce aux soins que s'empressèrent de lui donner M. Garnier, médecin à Saint-Mandé, et les gardes municipaux du poste.

Déjà, et nous nous plaignions à le répéter, le 24 novembre dernier, le sieur Jean Bernuchot avait sauvé la vie à un individu qui s'était précipité dans le canal, en face de la rue Amelot.

SÉVILLE (Espagne), 12 janvier. — Exécution militaire.

Hier on a exécuté la sentence de mort prononcée contre les prisonniers Francisco Carrasco, Miguel del Rio, et Vincente Requena, pour s'être enfuis, dans la nuit du 3 de ce mois, du dépôt de la Trinité.

La troupe s'est formée dans l'enceinte même du dépôt, en observant l'ordre suivant : la brigade montée d'artillerie de la garde royale, une compagnie du 3^e régiment d'artillerie, le second bataillon franc d'Andalousie, et en équerre les compagnies de fusiliers.

Peu d'instants après on a amené ceux-ci. Carrasco était entièrement hors de lui-même, et dans un état complet de stupeur. Il jetait des regards effarés sur tous les assistants.

95, rue Richelieu. COMPAGNIE D'ASSURANCE PATERNELLE CONTRE LA CONSCRIPTION. 95, rue Richelieu. Pour 750 francs. ON S'ASSURE AVANT LE TIRAGE. Garantie par des livrets de la CAISSE D'ÉPARGNE, au nom des assurés mêmes.

AVIS IMPORTANT. Société des Bitumes végétal-minéral de couleur Roux et C^e. MM. les actionnaires sont prévenus que le versement du second quart des actions dont ils sont porteurs est rigoureusement exigible du 15 au 30 de ce mois.

DENTELLES ANCIENNES DOUCET, 17, rue de la Paix. Assortiment considérable de volans d'Angleterre, point d'Alençon et guipure. Grand choix de Coiffures en Dentelles anciennes, Berthes, Pelisses, Echarpes et Parures complètes pour corbeilles.

PATE PECTORALE STROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE. Contre les RHUMES et Maladies de POITRINE, rue Richelieu, 26, à PARIS.

ACIER FUSIBLE ET DAMAS ORIENTAL. Le président de l'assemblée générale de la compagnie de l'acier fusible et du damas oriental a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que la prochaine assemblée générale aura lieu le dimanche 17 février, à une heure précise, rue du Bac, 42.

Annonces judiciaires. Vente sur licitation et adjudication préparatoire, le 2 mars 1839, et définitive le samedi 16 mars suivant, en l'audience des criées au Palais-de-Justice, à Paris, d'une MAISON, vastes cours et dépendances, le tout d'une superficie de 1218 mètres 93 centimètres, ou 320 toises environ.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Le mercredi 30 janvier, à midi. Consistant en commode, secrétaire, presses, tables, chaises, etc. Au compt.

Avis divers. MM. les actionnaires de la société des carrières à plâtre, C^e BAILLOT DE MALPIERRE, se réuniront rue de Grammont, n^o 22, le 14 février prochain, défaut à midi, pour prendre une décision sur les procédés de M. de Malpierre, sur les comptes qu'il doit rendre, et nommer un gérant.

CHOCOLAT-MENIER Médailles d'or et d'argent. La vogue extraordinaire qu'obtient partout le Chocolat-Menier, et les récompenses honorables décernées par le Roi et la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT attestent mieux que tout autre éloge sa supériorité remarquable.

SERINGE PLONGEANTE BREVETÉE FOUR DE CHARBONNIER BANDAGISTE RUE S'HONORE 347 NOUVEAU MODELE. Pharmacie Colbert, passage Colbert. Seules autorisées contre la constipation, les vents, bile, les glaires. 3 fr. la boîte.

CAISSE MILITAIRE Pour le recrutement de l'armée. 139, rue Montmartre, à Paris. 11^e année d'existence. Assurances avant le tirage. Remplacements après le tirage. Garanties de désertion, facilités de paiement.

Sociétés commerciales. (Loi du 31 mars 1833.)

ÉTUDE DE M^e J. BORDEAUX, AGRÉÉ. D'un acte sous seing privé fait triple à Paris, le 16 janvier 1839, enregistré à Paris, Entre 1^o M. Louis-Adolphe BOURNICHE, ancien négociant, demeurant à Paris, rue des Fossés-du-Temple, 68; 2^o M. François-Joseph LONCHAMPS, marchand de couleurs, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 217; 3^o Et M. Séraphin MACLE, marchand de couleurs, demeurant à Paris, susdite rue Saint-Denis, 217.

D'un acte sous seing privé du 14 janvier 1839, enregistré le lendemain, il appert que la société MERMET et DAVID, pour l'exploitation d'un fonds de fruitier, rue Tiquetonne, 7, à Paris, est dissoute. Il n'y a pas lieu à liquidation, les parties ayant tout réglé entre elles.

CABINET DE M^e LAINNÉ, AVOCAT, Rue du Bouloy, 23.

D'un acte sous seings privés, fait double à Paris, le 19 janvier 1839, dûment enregistré, Entre 1^o M. Joseph CRESTEAU jeune, marchand de beurre à la Halle de Paris, pilliers des Potiers-d'Étain, 20. Et 2^o M. Augustin MATHEY, restaurateur, tenant hôtel garni à Paris, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 2, ci-devant, et présentement rue des Déchargeurs, 2; Il appert que la société formée entre les susnommés, sous la raison MATHEY et Comp., suivant acte sous seings privés, fait double à Paris, en date du 26 avril 1838, enregistré et publié, conformément à la loi, est et demeure dissoute d'un commun accord à partir du 15 janvier 1839; Et que la liquidation sera suivie par M. Cresteau jeune, à son susdit domicile.

mencé à courir le 25 septembre dernier, et finiront le 25 septembre 1850. Le siège de la société est établi à Paris, rue Saint-Denis, 345. MM. Dagneau et Génuel seront conjointement responsables et auront tous deux la signature sociale. Enfin le capital social est fixé à 76,000 fr. qui seront fournis par moitié par chacun des associés.

ÉTUDE DE M^e EUGÈNE LEFEBVRE DE VIEVILLE, agréé au Tribunal de commerce de la Seine, rue Montmartre, 154.

D'une délibération prise en assemblée générale extraordinaire en date du 22 janvier 1839, par les actionnaires de la Société des bougies du Phénix, en conséquence d'un ajournement précédent, ladite délibération enregistrée; Appert: La société est dissoute à partir dudit jour 22 janvier 1839. La liquidation sera faite par MM. Louis-Achille Bigot, négociant, demeurant à Paris, place du Louvre, 22, actuellement gérant provisoire en remplacement de M. Lebeau de Montour, démissionnaire, et Jean-Baptiste Gallo, demeurant à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, 22, agissant tous conjointement.

ÉTUDE DE M^e DETOUCHE, AGRÉÉ, rue Montmartre, 78.

D'un acte sous seings privés en date, à Paris, du 25 janvier 1839, enregistré le 25 du même mois par Frestier, qui a reçu les droits, Entre François-Jean FABREGUETTES et Antoine MONTAGNAC, tous deux négociants demeurant à Paris, rue Paradis-Poissonnière, 47. A été extrait ce qui suit: La société qui existe entre les susnommés, pour la fabrication de toiles métalliques, sous la raison MONTAGNAC et FABREGUETTES, dont le siège est établi à Paris, susdite rue de Paradis-Poissonnière, 47, est et demeure dissoute à partir du 25 janvier courant.

D'un acte sous signatures privées en date à Paris du 15 janvier 1839, enregistré le 17 dudit mois, par Frestier, qui a reçu 5 fr. 50 c., il appert que la société en nom collectif formée pour dix années à partir du 1^{er} janvier 1839, sous la raison COURREGOLLES et C^e, entre M. Pierre COURREGOLLES et la dame Marie-Gabrielle ARMONVILLE, sa femme, et M^{me} Geneviève-Amélie PICARD, veuve de Antoine GENTIL; demeurant, le sieur et dame Courregolles à Paris, rue Neuve-St-Augustin, 3 ci-devant, et actuellement rue Neuve des Bons-Enfants, 25, et ladite dame veuve Gentil susdite rue Neuve-des-Bons-Enfants, 5, par acte sous signatures privées du 19 décembre 1838, enregistré le 27 dudit mois de décembre et publié conformément à la loi, pour l'exploitation du fonds de commerce de broderies et de nouveautés confectionnées appartenant aux sieur et dame Courregolles, a été déclarée dissoute à partir du 15 janvier 1839.

Ladite société n'ayant pas commencé ses opérations, il n'a point été nommé de liquidateur.

Suivant acte sous signatures privées fait double à Paris, le 20 janvier 1839, enregistré, M. Alexandre-Clément DAGNEAU, et Alexandre-Théodore GÉNUEL, tous deux négociants, demeurant à Paris, rue St-Denis, 345, ont formé une société en nom collectif sous la raison sociale DAGNEAU et GÉNUEL, ayant pour objet l'achat et la vente de draps, soit en gros soit en détail. La durée de cette société est fixée à onze années qui ont com-

TRIBUNAL DE COMMERCE. ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS.

Du mardi 29 janvier. Heures. Germain Simier, relieur, remise à huitaine. Sellier, peintre en bâtiments, concordat. Chaudesaigues, horloger, id. Guéné, négociant, vérification. Demoncey et C^e, société des lignites et houilles de Luzaroches, id. Manchère, peintre en bâtiments, clôture. Limozin, md de vins, id. Du mercredi 30 janvier. Heures. Crépy, ancien tailleur, concordat. Simon, md épicer, id.

Devergie aîné, négociant, vérification. Dlle Aldry, lingère, syndicat. Anger, limonadier, id. Blaque, fruitier, concordat. Lemercier, limonadier, id. Lecoq, nourrisseur, id.

CLOTURES DES AFFIRMATIONS.

Janvier. Heures. Olivier, fabricant de bonneterie, le 31 10 Violette, fabricant de chaussures, le 31 10 Petit, md de vins, le 31 10 Paul, entrepreneur de bâtiments, le 31 10 Cholet, gravateur, le 31 10 Liguez, maître serrurier, le 31 10 Février. Heures. 1^{er} 10 Josse, grainetier, le 1^{er} 10 Molinier aîné, ancien voiturier, le 1^{er} 10 Griset, distillateur, le 1^{er} 10 Caron, md de meubles, le 2 10 Finino et Dalican, fabricans de bronzes, le 2 12 Pelletier-Lagrange, md de bois, le 2 12 Delacroix, boulanger, le 2 12 Musset, Soller et C^e, agens de remplacement militaire, le 2 2 Bourrouse, limonadier, le 2 2 Veuve Caillat, confiseur, le 4 11 Chéradame, fabricant de couleurs et produits chimiques, le 4 2 Dupré et femme, anciens charcutiers, actuellement md de comestibles, le 7 11 Delbosq, entrepreneur de charpente, le 7 12 Speckel, fabricant de bijoux dorés, le 7 2 Milan, bijoutier-découpeur, le 7 2

Laurent, ex-directeur de l'Opéra-Comique, à Paris, rue de Cléchy, 80. Mériot, entrepreneur, à Paris, rue de la Tixeranderie, 10. Dlle Magnin, tenant le Café du Report, à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38. Rousseau, marchand de charbons, à Paris, quai des Orfèvres, 6. Richard, ancien négociant, à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, 6.

DÉCÈS DU 25 JANVIER.

Mme veuve Mery, rue Saint-Lazare, 126. — Mlle Pouyer, rue Neuve-des-Mathurins, 50. — M. Giro, rue Bellefond, 33. — M. Delu, rue de la Chaussée-d'Antin, 72. — Mlle Mayfen, rue de Provence, 19. — M. Pique, rue de Viamres, 29. — Mme veuve Jacques, rue du Faubourg-du-Temple, 81. — M. Blanc, rue du Faubourg-Saint-Martin, 180. — Mme veuve Millié, rue Boucherat, 13. — M. Contenet, rue Sainte-Apolline, 7. — M. Goimbaum, rue de la Santescarpe, 70. — Mme Vanlerghé, rue des Beaux-Arts, 11. — M. Doctoville, hôpital Cochin. — M. Jeancourt, rue Saint-Victor, 126. — M. Tartier, rue de la Montagne-Sainte-Genève, 17. — M. Tardif, avenue de Neuilly, 62.

BOURSE DU 28 JANVIER.

Table with columns: A TERME, 1^{er} c., pl., ht., pl., ba, etc. and rows for various financial instruments like 500 comptant, Fin courant, 300 comptant, etc.